



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-106

Rapporteur : M. Pierre POULET

OBJET : Communication des Attributions de Compensation définitives pour l'exercice 2024 des communes d'ECLA - 3 PJ

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

La Commission Locale des Charges Transférées, en date du 17 juin 2024, a établi son rapport des charges transférées en 2024 à ECLA. Ce rapport a été transmis par le président de la CLECT à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres d'ECLA pour approbation, et au conseil communautaire pour information qui en a pris acte lors de sa séance du 26 septembre 2024. Suite à l'approbation de ce rapport par une majorité qualifiée des conseils municipaux (Article 1609 nonies C du CGI et L.5211-5 du CGCT), il est proposé de notifier aux communes le montant définitif 2024 de leur attribution de compensation.

Les attributions de compensations définitives 2024 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Communes	AC positives définitives	AC négatives définitives
Baume-les-Messieurs		-74 722,01 € (hors nouvelle AC dérogatoire PMVE avec délibération spécifique)
Bornay	20 480,58 €	
Briod	9 265,36 €	
Cesancey	2 381,09 €	
Chille		-9 057,56 €
Chilly-le-vignoble		-5 804,69 €
Condamine		-6 847,64 €
Conliège	19 319,04 €	
Courbouzon	16 438,52 €	
Courlans	26 816,29 €	
Courlaoux	18 838,49 €	
Frébuans	27 261,90 €	
Géruge	16 343,69 €	
Gevingey	74 122,88 €	
Le Pin		-3 018,26 €
L'Etoile		-7 661,94 €
Lons-le-Saunier	1 182 476,81 €	
Macornay	154 496,31 €	
Messia-sur-Sorne	196 959,42 €	
Moiron	15 131,64 €	
Montaigu	74 045,20 €	
Montmorot	105 493,34 €	
Pannesières	5 044,87 €	
Perrigny	248 734,21 €	
Publy	4 542,88 €	
Revigny		-8 146,92 €
Saint Didier	5 985,87 €	
Trenal		-10 565,79 €
Verges	16 089,13 €	
Vernantois	55 128,52 €	
Vevey	51 726,34 €	
Villeneuve-sous-Pymont	192 446,47 €	
Total	2 539 568,75 €	-125 824,81 €

La Commission Finances du 30 octobre 2024 et le Bureau Exécutif Élargi du 4 novembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 57 voix pour et 1 voix contre (MOREAU Serge),

- **APPROUVE** les montants des Attributions de Compensation définitives des communes membres d'ECLA pour 2024 selon le tableau ci-dessus,
- **CHARGE M.** le Président de transmettre la présente délibération aux maires des communes membres d'ECLA,
- **CHARGE M.** le Président d'effectuer les opérations comptables correspondantes.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BORDARD